

ÉVÉNEMENT THÉMATIQUE MONDIAL SUR LE CADRE D'ACTION DU CSA POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION DANS LES CRISES PROLONGÉES - PROJET DE CONCLUSION

QUESTIONS À PORTER À L'ATTENTION DE LA COMMISSION

- 1) L'objectif de l'événement était de faire le point sur l'utilisation et l'application du cadre d'action du CSA pour la Sécurité alimentaire et la nutrition dans les crises prolongées (CDA-FFA) (« le Cadre ») adopté par le CSA en 2015. La discussion a été animée par XXX. Une présentation principale a été faite par XXX.
- 2) Le panel d'orateurs était composé de :
 - AAA
 - BBB
 - CCC
 - DDD
- 3) Le Comité :
 - a) se félicite de l'événement thématique mondial CSA-47, qui contribue au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre CDA-FFA et constitue une occasion utile de partager l'expérience et les bonnes pratiques dans l'utilisation et l'application de ce cadre à tous les niveaux ;
 - b) prend note de l'aperçu fourni dans les documents CFS 2021/47/Inf. XX "Suivi de l'utilisation et de l'application du cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de crise prolongée (CDA-FFA) - Analyse des contributions reçues pour alimenter l'événement thématique mondial".
 - c) convient que les situations de crise prolongées nécessitent une attention particulière et que les réponses appropriées à ces contextes diffèrent de celles requises dans les situations de crise à court terme ou dans les contextes de développement sans crise.
 - d) rappelle que les valeurs fondamentales qui sous-tendent le Cadre sont les suivantes : respect des droits humains et du droit humanitaire international ; dignité humaine ; non-discri-

CSA 47 - Projet de conclusion sur
l'événement thématique mondial
sur le Cadre d'action CDA-FFA du CSA

Doc No : CFS/BurAG/2020/11/23/04c

- mination ; égalité et justice ; sensibilité et égalité des genres ; approche globale et durable ; consultation et participation ; État de droit ; transparence et responsabilité et, pour éviter d'exacerber les manifestations, les défis spécifiques ou les causes sous-jacentes des crises prolongées.
- e) apprécie que l'objectif général du Cadre soit d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations touchées par des crises prolongées ou risquant de l'être, d'une manière qui s'attaque aux causes sous-jacentes, contribuant ainsi à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
 - f) se félicite des efforts déployés par la Présidence du Conseil de sécurité des Nations unies en mars 2020 (République dominicaine) pour mettre en évidence le Cadre d'action du CSA lors d'une session du Conseil de sécurité consacrée aux liens entre l'insécurité alimentaire et les conflits ;
 - g) reconnaît que le Cadre - depuis son adoption le 13 octobre 2015 - a été sous-utilisé aux niveaux mondial, national et local, un effort minimal et coordonné ayant été déployé par les membres du CSA, le Groupe consultatif, le Secrétariat et les agences basées à Rome pour assurer son application dans diverses enceintes internationales où ce Cadre pourrait être utile ;
 - h) s'engage à faire des efforts supplémentaires pour utiliser le Cadre, le cas échéant, aux niveaux mondial, régional, national et infranational, avec le soutien de tous les membres et groupes d'intérêt du CSA ;
 - i) prend note des commentaires suivants formulés en séance plénière :
 -
 -
 -